

E 6644

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 5 octobre 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 5 octobre 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision 2011/235/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran.

SN 3764/11.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 29 septembre 2011
(OR. en)**

SN 3764/11

LIMITE

Objet: **Projet de décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la
décision 2011/235/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à
l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran**

DÉCISION D'EXÉCUTION 2011/.../PESC DU CONSEIL

du

**mettant en œuvre la décision 2011/235/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives
à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu la décision 2010/235/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines
personnes et entités au regard de la situation en Iran¹, et notamment son article 3, paragraphe 1,
en liaison avec l'article 31, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne,

¹ JO L 100 du 14.4.2011, p. 51.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 12 avril 2011, le Conseil a adopté la décision 2011/235/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Iran.
- (2) Compte tenu des violations persistantes des droits de l'homme en Iran, il convient d'ajouter d'autres personnes sur la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe de la décision 2011/235/PESC,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les personnes dont la liste figure à l'annexe de la présente décision sont ajoutées à la liste figurant à l'annexe de la décision 2011/235/PESC.

Article 2

La présente décision entre en vigueur à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles, le ...

Par le Conseil

Le président

ANNEXE

Liste des personnes visées à l'article premier

“ ... ”
